

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Permapack 1514, PUR Thermofusible, pauvre en monomères

Numéro de matière PF1514



Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 26.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 1 de 13
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Permapack 1514, PUR Thermofusible,
pauvre en monomères

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: colle à fusion.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG
Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51
Place, Lieu: 9401 Rorschach
Suisse

Téléphone: +41 71 844 12 12
Télécopie: +41 71 844 12 13

Service responsable de l'information:

Anwendungstechnik,
Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,
Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant

Marquage spécial

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
EUH208 Contient Phénol, 2,4-bis[(dodécylthio)méthyl]-6-méthyl-. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Texte pour l'étiquetage: À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Permapix 1514, PUR Thermofusible, pauvre en monomères

Numéro de matière PF1514



Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 26.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 2 de 13
Langue: fr-CH

2.3 Autres dangers

Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.
Les personnes présentant une hypersensibilité des voies respiratoires (asthme, bronchite chronique, etc.) ne doivent pas manipuler le produit.
Les vapeurs et aérosols constituent un danger essentiel pour les voies respiratoires.
Des symptômes respiratoires peuvent encore se manifester plusieurs heures après une exposition excessive.
Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Ce produit ne contient pas de composants en quantité égale ou supérieure à 0,1 % (p/p) qui présentent des propriétés perturbant le système endocrinien conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission.
Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux:

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
REACH 01-0000018334-73-xxxx N°CE 438-600-3 CAS 110675-26-8	Phénol, 2,4-bis[(dodécylthio)méthyl]-6-méthyl- Skin Sens. 1; H317. Aquatic Chronic 3; H412.	< 0,5 %
REACH 01-2119480143-45-xxxx N°CE 227-534-9 CAS 5873-54-1	2,4'-Diisocyanate de diphenylméthane Acute Tox. 4; H332. Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Resp. Sens. 1; H334. Skin Sens. 1; H317. Carc. 2; H351. STOT SE 3; H335. STOT RE 2; H373. Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	< 0,1 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Permapix 1514, PUR Thermofusible, pauvre en monomères

Numéro de matière PF1514



Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 26.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 3 de 13
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibilisées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Le produit irrite les voies respiratoires et peut éventuellement déclencher une sensibilisation de la peau et des voies respiratoires. Le traitement d'une irritation aiguë ou d'une bronchosténose est en premier lieu symptomatique. L'intensité de l'exposition et des troubles physiologiques peut nécessiter un suivi médical prolongé.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître au bout de plusieurs heures; par conséquent, le médecin doit observer la personne concernée pour une durée minimale de 48 heures.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Brouillard d'eau et dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

Il peut se dégager par ailleurs: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection pour protéger la peau et les yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Permapix 1514, PUR Thermofusible, pauvre en monomères

Numéro de matière PF1514



Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 26.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 4 de 13
Langue: fr-CH

Indications complémentaires:

Refroidir les récipients menacés à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.
Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Assurer une aération suffisante. Porter un équipement de protection approprié. Changer les vêtements imprégnés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

ne pas verser de grandes quantités dans l'eau courante ou dans les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Stopper l'écoulement et absorber le liquide avec de la terre ou avec tout produit absorbant. Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients hermétiquement fermés au frais et au sec.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Permafix 1514, PUR Thermofusible, pauvre en monomères

Numéro de matière PF1514



Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 26.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 5 de 13
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
5873-54-1	2,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	Suisse: VME	10 mg/m ³ (fraction inhalable)
		Suisse: VME	3 mg/m ³ (fraction respirable)
		Europe: BOELV: STEL	20 µg NCO/m ³ (peut être absorbé par la peau)
		Europe: BOELV: TWA	10 µg NCO/m ³ (peut être absorbé par la peau)
		Suisse: VLE	0,02 mg/m ³
		Suisse: VME	0,02 mg/m ³

Valeurs limites biologiques:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite	Paramètre	Échantillonnage
5873-54-1	2,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	Suisse: BAT, urine	1 µmol/mol créatinine	Aus Diisocyanat abgeleitetes Diamin	fin de l'exposition voire fin du processus

DNEL/DMEL: Indication sur 2,4'-Diisocyanate de diphénylméthane (CAS 5873-54-1):
DNEL, ouvriers, par inhalation, local, à long terme: 0,05 mg/m³
DNEL, ouvriers, par inhalation, local, à court terme: 0,1 mg/m³
DNEL, consommateurs, par inhalation, local, à long terme: 0,025 mg/m³
DNEL, consommateurs, par inhalation, local, à court terme: 0,05 mg/m³

PNEC: Indication sur Phénol, 2,4-bis[(dodécylthio)méthyl]-6-méthyl- (CAS 110675-26-8):
PNEC, eau (eau douce): 0 mg/L
PNEC, eau (eau de mer): 0 mg/L
PNEC, terre: 2,5 mg/kg dw
Indication sur 2,4'-Diisocyanate de diphénylméthane (CAS 5873-54-1):
PNEC, eau (eau douce): 3,7 µg/L
PNEC, eau (eau douce, libération périodique): 37 µg/L
PNEC, eau (eau de mer): 0,37 µg/L
PNEC, sédiment (eau douce): 11,7 mg/kg dw
PNEC, sédiment (eau de mer): 1,17 mg/kg dw
PNEC, terre: 2,33 mg/kg dw

8.2 Contrôles de l'exposition

En cas de dégagement de poussière: Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Permapix 1514, PUR Thermofusible, pauvre en monomères

Numéro de matière PF1514



Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 26.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 6 de 13
Langue: fr-CH

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

- Protection respiratoire: En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.
En cas de dégagement de poussière: Appareil avec filtre à particules P1 conforme à la norme EN 143.
- Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme SN EN ISO 374-1.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme SN EN ISO 16321-1.
- Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	solide
Couleur:	Couleur naturelle.
Odeur:	Caractéristique.
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition:	Non applicable
Inflammabilité:	Non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): Non applicable LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): Non applicable
Point d'éclair:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité:	Non applicable
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	Non applicable
Viscosité cinématique:	Non applicable
Viscosité dynamique:	à 140 °C: 72.500 mPa*s
Solubilité dans l'eau:	Réagit avec l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	à 22 °C: 4,52 log K(o/w) (2,4'-Diisocyanate de diphenylméthane) D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.
Tension de vapeur:	Non applicable
Densité:	1,20 g/mL
Densité de vapeur relative:	Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 1514, PUR Thermofusible, pauvre en monomères

Numéro de matière PF1514

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 26.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 7 de 13
Langue: fr-CH

Caractéristiques des particules: Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives: Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.
Propriétés comburantes: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité: Non applicable
Taux d'évaporation: Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Permapix 1514, PUR Thermofusible, pauvre en monomères

Numéro de matière PF1514



Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 26.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 8 de 13
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient Phénol, 2,4-bis[(dodécylthio)méthyl]-6-méthyl-. Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Permapix 1514, PUR Thermofusible, pauvre en monomères

Numéro de matière PF1514



Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 26.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 9 de 13
Langue: fr-CH

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune

Autres informations:

Indication sur Phénol, 2,4-bis[(dodécylthio)méthyl]-6-méthyl- (CAS 110675-26-8):
DL50 Rat, par voie orale: > 5.000 mg/kg (OCDE 401)
DL50 Rat, dermique: > 2.000 mg/kg (OCDE 402)
Indication sur 2,4'-Diisocyanate de diphenylméthane (CAS 5873-54-1):
DL50 Rat, par voie orale: > 2.000 mg/kg, read-across
DL50 Lapin, dermique: > 9.400 mg/kg (OCDE 402)
CL50 Rat, par inhalation (aérosol): 431 mg/m³/4h (OCDE 403)
ETA, par inhalation: 1,5 mg/L/4h

Symptômes

Le produit irrite les voies respiratoires et peut éventuellement déclencher une sensibilisation de la peau et des voies respiratoires. Une apparition retardée de troubles et l'apparition d'une hypersensibilité sont possibles même avec des concentrations faibles d'isocyanate. Les troubles et réactions allergiques peuvent apparaître ultérieurement chez les sujets prédisposés.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Indication sur Phénol, 2,4-bis[(dodécylthio)méthyl]-6-méthyl- (CAS 110675-26-8):
Toxicité pour le poisson:
CL50 Danio rerio: > 108,08 mg/L/96h (OCDE 203)
Toxicité pour la daphnia:
NOEC Daphnia magna (puce d'eau géante): > 0,0088 mg/L/21d (OCDE 211)
Toxicité pour les algues:
CE50 Desmodesmus subspicatus (algue verte): > 100 mg/L/72h (OCDE 201)

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses:

Indication sur Phénol, 2,4-bis[(dodécylthio)méthyl]-6-méthyl- (CAS 110675-26-8):
N'est pas facilement biodégradable.
Indication sur 2,4'-Diisocyanate de diphenylméthane (CAS 5873-54-1):
Demande biochimique en oxygène: 0/28d (OCDE 302C)
N'est pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Indication sur 2,4'-Diisocyanate de diphenylméthane (CAS 5873-54-1):
Facteur de bioconcentration (FBC): 200 (Cyprinus carpio (Carpe) OCDE 305E)
à 22 °C: 4,52 log K(o/w) (2,4'-Diisocyanate de diphenylméthane)
D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Permapix 1514, PUR Thermofusible, pauvre en monomères

Numéro de matière PF1514



Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 26.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 10 de 13
Langue: fr-CH

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: ne pas verser de grandes quantités dans l'eau courante ou dans les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 07 07 99 = Déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs
FFDU = fabrication, formulation, distribution et utilisation

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Indications diverses

Élimination conformément à l'« Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets » (OLED, Ordonnance sur les déchets SR 814.600), à l'« Ordonnance sur le mouvement des déchets » (OmoD; RS 814.610) et à l'« Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets » (LMD, RS 814.610.1).

Section 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 1514, PUR Thermofusible, pauvre en monomères

Numéro de matière PF1514

Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 26.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 11 de 13
Langue: fr-CH

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Remise de produits chimiques: Uniquement pour utilisateurs professionnels.

Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 75

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Permafix 1514, PUR Thermofusible, pauvre en monomères

Numéro de matière PF1514



Version: 2.2
Remplace la version: 2.1

Mise à jour: 26.1.2026
Date d'édition: 27.2.2026

Page: 12 de 13
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

- H315 = Provoque une irritation cutanée.
- H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 = Nocif par inhalation.
- H334 = Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 = Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 = Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH204 = Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
- EUH208 = Contient Phénol, 2,4-bis[(dodécylthio)méthyl]-6-méthyl-. Peut produire une réaction allergique.
- EUH210 = Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 8: Valeurs limites au poste de travail

Créée: 16.11.2020

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 1514, PUR Thermofusible, pauvre en monomères

Numéro de matière PF1514

Version:	2.2	Mise à jour:	26.1.2026	Page:	13 de 13
Remplace la version:	2.1	Date d'édition:	27.2.2026	Langue:	fr-CH

Abréviations et acronymes:

Acute Tox.: Toxicité aiguë
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
Carc.: Carcinogénétique
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CL50: Concentration létale médiane
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DL50: Dose létale 50%
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EC50: Concentration efficace 50%
EmS: Consignes d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
ETA: Estimation de la toxicité aiguë
Eye Irrit.: Irritation des yeux
FBC: Facteur de bioconcentration
FFDU: Fabrication, formulation, distribution et utilisation
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
IMO: Organisation maritime internationale
LIE: Limite Inférieure d'Explosivité
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC: Concentration sans effet observé
OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
Resp. Sens.: Sensibilisation respiratoire
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
Skin Irrit.: Irritation de la peau
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

